



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 27 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Jean-Jacques MATHILLON

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_137 : **École de musique - Signature de convention de partenariat avec les orchestres d'Aigueperse, Maringues et Randan**

Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Vu la délibération n°2025_071 portant approbation du principe de reprise de l'école de musique Plaine Limagne par la communauté de communes,

Vu la délibération n°2025_075 portant modification des statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,

Considérant que la communauté de communes et les orchestres utilisent et occupent certains matériels et locaux en commun,

Considérant qu'il existe la possibilité pour les élèves de l'école de musique de participer aux pratiques collectives avec les orchestres,

Considérant que des évènements peuvent être organisés en commun par Plaine Limagne et les orchestres,

Il est proposé de signer une convention de partenariat avec les trois orchestres présents sur le territoire communautaire, soit :

- la Société lyrique d'Aigueperse,
- Les Enfants de la Limagne,
- L'Eveil Randannais

Cette convention, dont le modèle est présenté au conseil communautaire, a pour objet de cadrer les conditions de ce partenariat pour l'utilisation d'instruments et de salles en commun, pour la participation d'élèves de l'école de musique Plaine Limagne aux pratiques collectives, et pour l'organisation d'évènements en commun.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'approuver les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération**
- **d'autoriser le président à signer ladite convention avec chaque orchestre.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

Signé électroniquement